

## Loi de simplification du droit

Par **fabcubitus1**, le **11/12/2004** à **02:22**

Je viens de découvrir dans le J.O n° 287 du 10 décembre 2004 la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit.

La voici :

[url:asprsrst]http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=FPPX0400010L[/url:asprsrst]

Je ne l'ai évidemment pas lue pour l'instant, mais si des courageux se sentent motivés pour la lire et la comprendre et en parler, lâchez-vous!!!

J'essaierai peut-être, mais comme quasiment toutes les lois, celle-ci fait au moins 30 pages!

Par **fabcubitus1**, le **12/12/2004** à **17:47**

En fait, elle fait 31 pages.

Je vais finalement [b:ae2y1hnb]essayer[/b:ae2y1hnb] de vous la résumer et de préparer quelque chose à vous dire dessus pour vendredi. Vous dire si je pense qu'elle est intéressante, si elle me semble importante...

Je vous ai noté les titres des chapitres de la loi:

- Ch 1 : Mesures de simplification en faveur des usagers. (à partir de l'art. 1)
- Ch 2 : Mesures de simplification en faveur des entreprises.(à partir de l'art. 27)
- Ch 3 : Mesures de modernisation de l'administration.(à partir de l'art. 55)
- Ch 4 : Mesures de simplification et de réorganisation dans le domaine sanitaire et social.(à partir de l'art. 69)
- Ch 5 : Ratification d'ordonnances et habilitation du Gouvernement à procéder à l'adoption et à la rectification de la partie législative de codes.(à partir de l'art. 78)
- Ch 6 : Dispositions finales

PS: Je suis en vacances à partir de demain soir, j'aurai donc du temps pour ça.

Par **jeeecy**, le **12/12/2004** à **18:02**

[quote="fabcubitus1":10ogit5e]PS: Je suis en vacances à partir de demain soir, j'aurai donc du temps pour ça.[/quote:10ogit5e]

tu en as de la chance!

moi samedi matin apres une colle de droit des procedures collectives

mais sinon felicitations pour cette initiative (à placer sur le site...)

Par **Ben51**, le **12/12/2004** à **19:18**

[quote:69j5yw48]Je précise que l'Ordonnance du 24 juin 2004 (citée au post précédent) prise en application de la loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit par Ordonnance, ainsi que toutes les autres ordonnances prises depuis août 2003, viennent d'être ratifiées par la LOI n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit en son article 78 et s. (voir JO n°287 du 10 décembre 2004).

Cette loi se trouve ici :

[http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/Un ... PX0400010L](http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/Un...PX0400010L)[/quote:69j5yw48]

:)) :wink:

ça fait deux jours que j'en ai parlé ... t'es un peu en retard  type unknown

Sinon, je l'ai déjà un peu parcourue : c'est surtout une longue liste des mesures de simplification que pourra prendre le gouvernement par Ordonnance ... Il faudra donc surtout attendre ces ordonnances qui devront être prises dans les 6 mois suivant la publication de cette loi (art. 92)

Toutes les ordonnances déjà prises (en vertu de la LOI n° 2003-591 du 02 juillet 2003 habilitant le gouvernement à simplifier le droit) ont été effectivement ratifiées par cette nouvelle loi de simplification

Et il y a également qq dispositions éparses qui modifient certains codes (CMF, CGI, code de l'urbanisme, code électoral, code des assurances, code du travail, code de la sécurité sociale, code civil, etc ... ) ... Je n'ai pas eu le temps de lire dans le détail, mais ces modifications ne semblent pas très importantes, mais c'est à vérifier ... Les ordonnances à suivre seront sans doute plus intéressantes, comme celles du 24 juin 2004 (celle relative à la simplification du droit dans les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, et celle portant réforme du régime des valeurs mobilières) ou celle du 25 mars 2004 (portant simplification du droit et des formalités pour les entreprises)

Par **fabcubitus1**, le **14/12/2004** à **15:22**

:? :cry:

Tu te moques de moi, toi!!!  type unknown

C'est pas grave, je vais quand même faire ce que je peux.  
Je vais pas me laisser démotiver.

Par **Ben51**, le **14/12/2004** à **18:55**

:? :cry:

[quote="fabcubitus1":rccitasd]Tu te moques de moi, toi!!! Image not found or type unknown

C'est pas grave, je vais quand même faire ce que je peux.  
Je vais pas me laisser démotiver.[/quote:rccitasd]

:roll: :)

mais non pas du tout Image not found or type unknown

En revanche, tu as tout intérêt à ne pas te démotiver, car c'est assez fastidieux de lire cette loi  
:wink:

... Tu verras quand tu la liras ... Image not found or type unknown

En tout cas, bon courage ! Et si tu nous fais un petit résumé, je ne dis pas non, car moi je n'ai pas eu le courage d'entrer dans le détail ... Je me contenterai des ordonnances à venir ...

Par **fabcubitus1**, le **15/12/2004** à **14:36**

J'ai pas mal avancé, mais je n'ai pas encore fini de la lire.  
Alors je présenterai cette loi en début de semaine prochaine. Pardon aux familles, tout ça!

Par **Ben51**, le **17/12/2004** à **20:01**

[quote="fabcubitus":1eydbixj]Pardon aux familles, tout ça![/quote:1eydbixj]

:)) :)) :)) :lol: :lol: :lol:

Image not found or type unknown Tu travailles pour la World Company ??? Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **17/12/2004** à **21:26**

[quote="Ben51":1rqtaxb7]En tout cas, bon courage ! Et si tu nous fais un petit résumé, je ne dis pas non, car moi je n'ai pas eu le courage d'entrer dans le détail ... Je me contenterai des ordonnances à venir ...[/quote:1rqtaxb7]

Oui bon courage!!! En tout cas t'as plus de volonté que moi, j'arriverai pas au bout de 2 pages d'un truc pareil sans avoir envie de dormir.

:wink:

Si tu nous fais un petit résumé, on pourra même le mettre sur le site Image not found or type unknown (oui je ne perds jamais le nord)

Par **Pisistrate**, le **18/12/2004** à **06:02**

...

Par **fabcubitus1**, le **20/12/2004** à **14:15**

Ca y est, j'ai fini de la lire, c'était pas facile!!!  
:lol:

Maintenant, il faut que je la comprenne. Image not found or type unknown

Par **Ben51**, le **20/12/2004** à **19:08**

[quote="fabcubitus1":1h9gjing3]Maintenant, il faut que je la comprenne. [/quote:1h9gjing3]  
:lol:

Pas mieux Image not found or type unknown

Par **kitana**, le **02/01/2005** à **16:21**

on a parlé d'une des mesures de cette loi qui serai de modifié le vocabulaire de certain actes administratifs, sur la declaration d'impot ,fiche de paye et d'autre papier, cette mesure la me semble un peu ridicule vu les mots qu'ils veulent remplacer mais bon c'est vrai qu'il y a beaucoup plus d'illettré qu'on ne le croyerai mais quand meme ya des limite pour le reste j'attend que vous m'eclairiez

Par **mayday**, le **02/01/2005** à **18:06**

[quote="kitana":1xc3xyfy]mais bon c'est vrai qu'il y a beaucoup plus d'illettré qu'on ne le [size=167:1xc3xyfy]croyerai[/size:1xc3xyfy] mais quand meme ya des limite [/quote:1xc3xyfy]

Ah tiens quand on parle d'illettrisme.C'est vrai c'est fou... on en trouve partout des gens qui ne savent pas écrire.

Maintenant... si tu es aussi mignonne que ton avatar et que tu veux des cours de langue française, on peut toujours s'arranger...

Par **Olivier**, le **02/01/2005 à 18:16**

hem hem hem.....

LE MECHANT ICI C'EST MOI OK ?

Par **kitana**, le **02/01/2005 à 18:16**

lol je veux bien un cour d'orthographe lol, je ne me relie pas la

Par **Olivier**, le **02/01/2005 à 18:18**

[mode off topic on] mayday tu as une touche [mode off topic off]

Par **fabcubitus1**, le **02/01/2005 à 18:18**

Tout le monde fait des fautes d'orthographe, moi, toi, elle, les autres aussi. Elle disait seulement à juste titre que certain mots qu'ils ont changé étaient déjà compréhensibles avant par beaucoup de personnes, mais ils en ont quand même changé qui étaient un peu flou, désuets. Et c'est pas pour les illettrés non plus.

Par **jeeecy**, le **02/01/2005 à 18:38**

il suffit juste de faire attention a ce que l'on ecrit

:wink:

et surtout de se relire avant de poster Image not found or type unknown

Par **mayday**, le **02/01/2005 à 18:40**

[quote:1m6o8957][mode off topic on] mayday tu as une touche [mode off topic

off][[/quote:1m6o8957]héhé

8)

Image not found or type unknown  
je vais venir plus souvent

oui bien sûr je sais bien que tout le monde fait des fautes mais là c'était pas méchant c'était juste pour taquiner dans le contexte...elle avait bien compris...

Par **kitana**, le **03/01/2005** à **08:21**

:lol:

yes, je suis blonde mais il m'arrive quand meme de comprendre ce qu'on me dis Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **03/01/2005** à **09:13**

[quote="kitana":1og5lrkn] je suis blonde [/quote:1og5lrkn] :lol:

S'il te plais arrête, là tu tends le baton pour te faire battre! Image not found or type unknown

Par **kitana**, le **04/01/2005** à **13:08**

:twisted:

:lol:

meme pas peur Image not found or type unknown, le blond power sort toujours vainqueur!!!! Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **04/01/2005** à **18:26**

:wink:

C'est sur surtout avec un avatar pareil! Image not found or type unknown

Par **kitana**, le **05/01/2005** à **16:20**

:lol:

:wink:

et oui c pas pour rien qu'on me surnome barbare ou tueuse Image not found or type unknown